



Dossier de presse

Vendredi 1^{er} décembre 2023

Budget 2024 : une situation financière solide, un plan d'investissement ambitieux



© Florence Pillet

Lors du conseil municipal du 18 décembre, la Ville de Grenoble votera son budget pour l'année 2024. Le budget primitif prévoit, encadre, garantit et permet la réalisation des dépenses et des recettes de la collectivité. Il traduit, en éléments financiers, les projets qui vont être menés sur le territoire. Grâce à l'augmentation de la taxe foncière, environ 44 millions d'euros ont été dégagés. La moitié a permis de pallier les coûts de l'inflation, un quart de proposer un bouclier climatique et social, et le dernier quart de renforcer ses investissements pour l'avenir.

«La Ville de Grenoble bâtit son budget 2024 sur des fondamentaux solides, Le budget permet notamment d'augmenter les investissements de 50% par rapport aux années 2017-2022, pour investir plus pour l'avenir de Grenoble. Il permet aussi de dégager 10 millions pour le bouclier social et climatique pour accompagner les Grenoblois-es les moins aisé-es.

Enfin, la Ville de Grenoble, dans un contexte d'inflation, choisit aussi de maintenir et développer un service public fort et accessible à toutes et à tous, en prenant soin de ses agent-es.

Ce sont des choix forts, à rebours de la tendance nationale. »

Vincent Fristot, Adjoint aux Finances et à la Transition énergétique

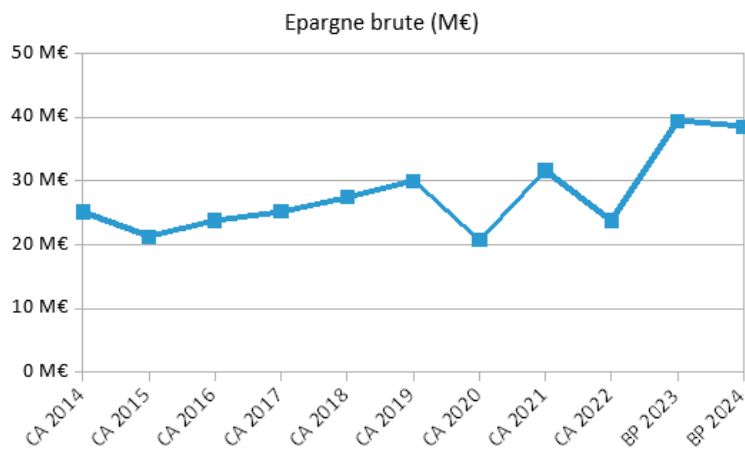
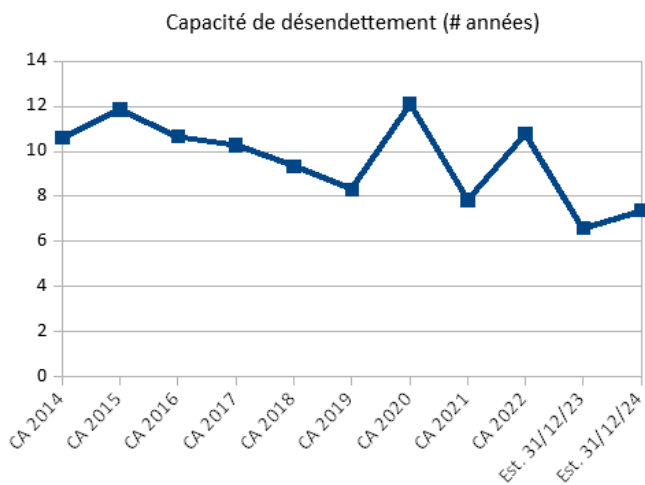
LES CHIFFRES CLÉS DU BUDGET

- ▶ **290M€** de dépense de fonctionnement (salaires des agent-es, subventions aux associations, au CCAS, chauffage, entretien des bâtiments, etc.)
- ▶ **7 ans** de capacité de désendettement, en baisse depuis 2022
- ▶ **12%** de taux d'épargne brute
- ▶ **3000** arbres plantés sur l'espace public
- ▶ **+50%** d'investissements par rapport aux années 2017-2022
- ▶ **10M€** pour le bouclier social et climatique
- ▶ **50%** des repas servis dans les cantines à moins de 2€
- ▶ **1** ATSEM par classe
- ▶ **x4** classes de primaire formées par l'Ecole du Vélo de Grenoble (soit 53 classes)
- ▶ **24,2M€** de subvention au CCAS (hors bouclier social)

Des ratios sains, des finances équilibrées

Le budget 2024 représente 327 millions d'euros en fonctionnement et 78 millions d'euros en projets d'investissements pour aménager la ville, entretenir ou rénover des bâtiments et les espaces publics.

La situation financière est solide avec une épargne brute de 38 millions d'euros qui représente 11,8 % des recettes de fonctionnement et une capacité de désendettement de 7 ans. La Ville a fait le choix politique d'adapter ses ressources fiscales pour financer ses politiques d'investissement et de justice sociale, ce qui se traduit dans ses comptes 2023 et son budget primitif 2024.



Suite à la décision de mettre en pause pour quelques semaines la transformation de Grenoble Habitat en ESH, dans l'attente de l'examen d'un projet métropolitain alternatif, et à ce stade de l'évolution du dossier, le budget primitif 2024 est présenté sans la recette d'investissement correspondante. Pour compenser l'absence de cette recette de 37 millions d'euros, l'emprunt s'élèvera à 47 millions d'euros soit 20 millions d'euros de plus qu'initialement prévu et le plan d'investissement sera fait en 7 ans au lieu de 6.

Les projets qui marqueront l'année 2024

► 16M€ pour l'accélération du projet de rénovation urbaine de la Villeneuve

Avec plus de 250 millions d'euros investis par différents acteurs dans le cadre du projet ANRU, la rénovation du secteur Villeneuve - Village Olympique est une grande priorité municipale. Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine, d'adapter le secteur au réchauffement climatique, de rénover les espaces et les équipements publics afin qu'ils soient plus accueillants et accessibles.

Après la construction du gymnase Jean -Philippe Motte, la rénovation thermique des 40-50-60-70 Arlequin ou encore

la rénovation de nombreux espaces publics, les travaux vont s'amplifier en 2024 :

- Poursuite de la rénovation totale du pôle éducatif des Trembles (école, gymnase, crèche) pour étudier dans un bâtiment bien isolé et plus agréable.
- Travaux d'ouverture et d'agrandissement du parc Jean Verlhac au niveau de l'arrêt de tram la Bruyère.
- Chantier des commerces autour de la place du Marché pour créer un pôle de vie, une centralité.
- Fin du chantier de la Halle Iris pour accompagner le projet porté par des habitant-es.
- Fin de la première phase du chantier du centre sportif de la Rampe.
- Réhabilitation des logements de l'Arlequin et du Village Olympique par la SDH.
- Construction d'un nouvel équipement polyvalent avec une salle de quartier, un pôle pédiatrique et un espace dédié et ouvert à la jeunesse.



© Jean-Sébastien Faure

Les négociations menées avec l'ANRU pour la clause de revoyure et une entrée dans la liste des 50 quartiers résilients au niveau national permettront d'approfondir les études pour les transformations à venir ces 5 prochaines années.



Les projets suivants sont à l'étude en 2024, pour une concrétisation sous 3 à 5 ans : le centre sportif de la Rampe sera entièrement rénové, les logements du 10, du 90 Arlequin et le Patio réhabilités, la Place des Géants végétalisée et le lac baignable créé.

► **4,7M€** pour le quartier Flaubert

Dans le cadre de la ZAC Flaubert, les espaces publics de l'îlot Marcelline seront entièrement réalisés en 2024 avec un maximum de pleine terre, des centaines d'arbres plantés, de l'eau, des mobilités repensées. Un véritable lieu de vie se dessine autour de la Bifurk, du Bar Radis et de l'occupation transitoire sur l'ancien site de l'INSPE. Les chantiers des îlots Emma, Élisabeth et Bois & Reve's démarreront également.

L'école Anne-Sylvestre ouvrira ses portes aux écolier-es pour la rentrée 2024-2025.

► **5M€** pour le quartier Presqu'île

Les constructions autour de la place Mandela se poursuivent, un nouveau square sur le secteur Tarze sera créé, les aménagements cyclables et plantations d'arbres se poursuivront. Un immeuble tertiaire en bois dans le quartier Vercors sera construit, une première à Grenoble.

► **2,4M€** pour les Place(s) aux enfants et le projet Coqueli'cours

Le projet Place(s) aux enfants se poursuivra sur plusieurs Place(s) aux enfants (Ecoles Paul Bert, Lesage, Clémenceau). Les rues sont désormais accueillantes, sécurisées, ludiques et adaptés au réchauffement climatique.



En parallèle, le projet Coqueli'cours pour végétaliser et inventer de nouveaux usages aux cours de récréation se poursuit. 4 à 5 nouvelles «Coqueli'cours» verront le jour en 2024.

► **1M€** pour le lancement de la réhabilitation de la Résidence Autonomie Saint-Bruno

Les travaux de requalification de l'EHPAD Saint-Bruno en Résidence Autonomie vont débuter au second semestre 2024 et permettre de se doter d'un équipement totalement rénové d'ici 2027.

L'enjeu est de conforter la place du CCAS de Grenoble dans une offre d'hébergement personnes âgées ouverte à tous et toutes. 45% des personnes accueillies dans les Résidences Autonomie du CCAS sont en effet bénéficiaires de l'aide sociale.



L'amélioration de la qualité passe aussi par la volonté de proposer un modèle d'établissement ouvert sur son quartier, avec la présence en rez-de-chaussée d'un espace tiers-lieu favorisant des échanges intergénérationnels au cœur de la résidence. Ce sera un espace de vie, d'animation, de restauration, de croisements et de projets à destination des résident-es et des habitant-es du quartier.

► **1,7M€ pour le Plan Crèches**

La Ville souhaite améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant. Des locaux d'accueil rénovés contribuent largement à cet objectif. Ainsi, les projets chercheront à conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, et l'adapter à l'évolution du climat avec des objectifs clairs sur le confort thermique et la qualité de l'air intérieur. La réhabilitation d'une crèche par an est lancée dès cette année, ainsi que 2 à 3 démarches de végétalisation de cours.

► **3M€ pour la réhabilitation de gymnases**

Les travaux de rénovation du gymnase Jouhaux ont démarré fin septembre 2023 pour une réception et une réouverture du gymnase prévues en 2024. Ces travaux visent une rénovation exemplaire : installation de panneaux photovoltaïques et d'une peinture claire en toiture, amélioration de la qualité de l'air, mise en accessibilité et amélioration de la performance énergétique du gymnase. Les travaux de rénovation du gymnase sont prévus dans le cadre du « plan gymnase » de la Ville qui planifie également la rénovation des gymnases Vallier (déjà réalisée), Hoche (en cours, en plusieurs phases), des Trembles (en cours), La Rampe (fin de la première phase en cours, seconde phase à venir à partir de 2025-26) et Malherbe (2025).

Une fois les travaux terminés au gymnase Jouhaux, le gymnase Malherbe entrera à son tour en phase de travaux à partir de 2025.

► **2,5M€ pour le Plan Lecture**

Le Plan lecture se poursuit avec le début du déménagement de la bibliothèque des Eaux Claires vers le Plateau au premier semestre, pour créer un grand équipement sportif et culturel. La bibliothèque Saint-Bruno sera rénovée et ouverte sur la place. Les études de faisabilité et la programmation des travaux de la Grande Bibliothèque commenceront en 2024.

► **6M€ pour la réhabilitation de la tour Perret**

Le chantier de ce symbole du patrimoine grenoblois a commencé. La tour devrait rouvrir au public en 2025. Ses alentours dans le parc Paul Mistral seront réaménagés pour créer un parcours culturel.

► *Mais aussi : des plantations d'arbres (avenue de Vizille par exemple), la déminéralisation des sols (systématique pour les places de parking), les nouvelles chronovélos et pistes cyclables structurantes avec de nombreux chantiers et études de faisabilité (Berriat, Berthelot, Jeanne d'Arc, Jean Perrot, Rhin et Danube et Anatole France) ; la réhabilitation de deux nouvelles fontaines (Place Victor Hugo et esplanade Alain Le Ray), l'Urbanisme Favorable à la Santé...*



Photo 2 © Chabal Architectes

Photo 3 © Ville de Grenoble

11 millions d'euros pour un bouclier social et climatique afin de protéger les Grenobloises et Grenoblois

Le bouclier social et climatique concerne les 3 premiers postes de dépenses des Grenoblois-es, ce sont aussi les 3 leviers principaux pour réduire les émissions de gaz à effet de serre : le logement et l'énergie, les mobilités, l'alimentation. Des mesures de justice sociale et d'émancipation (notamment d'éducation populaire, pour la jeunesse, l'accès à la culture, de santé, etc.) font également partie de ce bouclier.

► Forte baisse des tarifs des cantines scolaires

La baisse de la tarification de la cantine pour les familles précaires et modestes représente un gain de pouvoir d'achat de 700 000€.

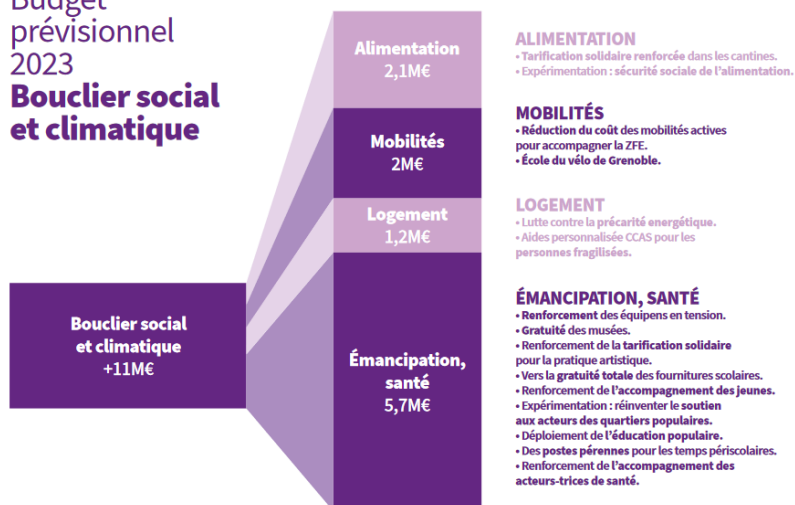
► La culture pour tous et toutes

La gratuité totale du musée Stendhal, du muséum et des collections permanentes et d'une exposition temporaire du Musée de Grenoble se poursuit. Les tarifs du conservatoire ont baissé à la rentrée pour les personnes ayant un quotient familial inférieur à 1400, avec la gratuité pour les moins aisés-es, et le nombre de bourses municipales a été doublé.

► École du Vélo de Grenoble (EVG)

L'École du vélo de Grenoble a pour objectif de former massivement à la pratique sécurisée du vélo. Elle visera notamment à déployer le Savoir Rouler A Vélo sur l'ensemble des écoles de la ville et à développer, pour les adultes, des dispositifs de « premiers coups de pédale » pour débiter et de « remise en selle » afin de (re)prendre confiance. L'EVG propose aujourd'hui 70 vélos en prêt pour assurer les cours. Le nombre de vélos au sein du parc va augmenter progressivement.

Budget prévisionnel 2023 Bouclier social et climatique



► **Sécurité Sociale de l'Alimentation**

Dans le cadre de l'accès de tous et toutes à une alimentation durable et respectueuses des producteurs et productrices, la Ville va impulser et soutenir une expérimentation grenobloise de la Sécurité sociale de l'Alimentation (SSA). Cette expérimentation s'appuie sur un pilier de décision démocratique, le conseil local de l'alimentation et sur une caisse de cotisation. Il sera déployé au cours de l'année 2024.

► **Amplification de la lutte contre la précarité énergétique**

Pour renforcer la justice sociale et climatique et protéger les personnes comme le climat, la Ville et le CCAS entendent aller plus loin que la plateforme partenariale de lutte contre la précarité énergétique labellisée « Service Local d'Intervention et de Maîtrise de l'Energie » et le financement de la rénovation énergétique via le programme métropolitain Murmur.

Deux actions principales à partir de 2024 :

- Augmentation du nombre de ménages touchés par la plateforme de lutte contre la précarité énergétique et diversification des modalités d'intervention pour encore réduire la consommation d'énergie des ménages et augmenter confort thermique à domicile.
- Engagement dans le dispositif « Territoire zéro exclusion énergétique » de l'association Stop à l'exclusion énergétique visant à lever, sur un quartier cible, les obstacles à la rénovation globale et performante de l'habitat des personnes les plus modestes en grande précarité énergétique : accompagnement technique, social et financier, formation des acteurs et leur outillage.

► **Logement : soutien aux occupant-es en difficulté budgétaire**

Pour soutenir la dignité de l'habitat et le maintien dans le logement, la Ville et son CCAS ont élargi leurs aides à tous les occupant-es de logements confrontés à des difficultés budgétaires à cause de la forte inflation et de l'augmentation sensible des factures liées au gaz et à l'électricité.

Ainsi, le dispositif déployé à compter de fin 2023 va s'intensifier fortement en 2024 et s'appuyer sur une approche globale de la situation des ménages *via* 3 types d'actions : l'accès aux droits, un accompagnement budgétaire sur un temps plus long et/ou une aide sociale facultative ponctuelle.



© Sylvain Frappat



© Auriane Poillet

► **Soutien à l'Association de Gestion des Centres de Santé (AGECSA)**

Les centres de santé sont un élément essentiel de l'accès aux soins dans les quartiers populaires. Ils participent ainsi au lien social et à la lutte contre l'exclusion. Dans ces quartiers prioritaires, l'AGECSA est presque seule présente pour réduire les inégalités territoriales de santé, en agissant non seulement sur l'offre de soins de proximité, mais aussi sur la prise en charge globale des patient-es, l'anticipation des besoins et l'adaptation de l'offre ou encore l'exercice collégial de la médecine. Elle contribue, enfin, à la promotion de la santé par la prévention et l'éducation à la santé en lien avec les institutions partenaires. La situation de l'AGECSA a été fragilisée par la crise sanitaire et les difficultés de recrutements des professionnel-les de santé. L'ensemble des centres de santé du pays sont par ailleurs touchés par l'instabilité financière.

L'AGECSA va également créer un Centre de santé pédiatrique, qui devrait ouvrir ses portes en 2025 dans le futur Equipement jeunesse de la Villeneuve.

Pour soutenir l'association et le projet de centre de santé pédiatrique, la Ville a voté respectivement une subvention exceptionnelle de 380 000€ ainsi qu'une subvention d'équipement de 45 000€ lors du dernier conseil municipal.

► **Jeunesse et éducation populaire**

Après la création de nouveaux postes de responsables de territoire jeunesse et le renforcement du service jeunesse, l'équipement jeunesse sur la Villeneuve verra le jour, ainsi que des projets collectifs sur la violence et la relation police/jeunesse, et une amplification des projets sur des thématiques actuelles comme le décryptage des médias et de la laïcité. Le soutien aux associations d'éducation populaire se poursuit.

► **Le renforcement des équipes du périscolaire municipal**

- Recrutement d'un-e « animateur-riche référent-e » par école élémentaire à la rentrée 2023-2024 (soit 38 recrutements, 500k€)
- Poursuite du travail de déprécarisation des animateur-ices avec l'augmentation du nombre de contrats mensualisés pour atteindre la moitié des effectifs (soit environ 350 contrats)
- Augmentation des temps de préparation des activités pour tout le personnel d'animation (soit l'équivalent de 9 ETP par an).
- 1 ATSEM par classe, et augmentation des équipes remplaçant-es d'ATSEM et agent-es techniques (+70 %)

► *Mais aussi : la lutte contre toutes les formes d'isolement ; la mise en place du pôle de réduction des risques, le lancement du nouveau Plan Municipal de Santé...*

© Jean-Sébastien Faure

